

Avez vous la « CGC attitude » ?

Vous aurez peut-être remarqué, une nouvelle fois, que certains syndicats qui prétendent défendre les cadres mettent en avant leur caractère représentatif pour tenter de disqualifier la CGC-Douanes avec leur sempiternel discours lénifiant sur leur influence présumée et une volonté incompréhensible de toujours chercher à discréditer les autres.

Et de se vanter d'être les seuls à pouvoir participer à des négociations en mettant en valeur des exemples étonnants comme celui relatif à la négociation des taux pro-pro. Il y a pourtant des exemples qu'il vaudrait mieux éviter car la grande majorité de ces taux est désormais orientée à la baisse pour les prochaines années.... belle victoire que celle de ces syndicats représentatifs! Un ancien secrétaire général du ministère nous avait pourtant affirmé qu' « il n'y avait jamais eu de négociation à Bercy », sousentendu que les gesticulations de certains syndicats n'avaient eu comme efficacité que celle d'arriver à la décision initialement prévue par le gouvernement...

La CGC-Douanes, elle, porte ses revendications sur un autre domaine, celui des idées. Et dans ce domaine, elle est souvent copiée mais rarement égalée.

Ainsi, elle est la seule à défendre <u>depuis plusieurs années</u> l'idée d'introduire une dose de télétravail quand cela est possible.

Force est de constater qu'avec l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, avec l'accroissement des rythmes de travail, le développement des applications connectées, l'utilisation massive de la messagerie, la pollution liée aux transports et l'éloignement de son lieu de travail du fait d'un immobilier trop cher, toutes les conditions sont désormais réunies pour mettre en application cette mesure. Celle-ci est désormais revendiquée par certaines O.S. à la direction générale des douanes, tant mieux! Mais cela fait bien longtemps que, par ses publications, la CGC-Douanes appelle de ses vœux la possibilité de mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie privée par l'introduction d'une dose de travail à domicile, que ce soit notamment pour les rédacteurs, les enquêteurs et certains cadres qui ont besoin de calme pour mener à bien des chantiers d'envergure. Et sur ce thème, la douane n'est pas en avance au regard des nombreuses expérimentations qui sont menées au ministère.

Au niveau confédéral, c'est encore la CFE-CGC qui a défendu le droit à la déconnexion pour les cadres pendant le week-end alors que les phénomènes de « burn-out » se multiplient. Ainsi, un accord national entre représentants de la CFE-CGC, de la CFDT et du patronat a été signé concernant une obligation à la déconnexion durant les heures de repos pour les branches des Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils et sociétés de conseil. Et si aujourd'hui la CFE-CGC était précurseur sur ce sujet du droit à la déconnexion ?



C'est encore la CFE-CGC, représentative au niveau des fonctions publiques, qui s'est illustrée récemment <u>dans son attitude positive en signant les accords PPCR</u> qui prévoient une amélioration des grilles indiciaires par l'ajout de points d'indice et par le basculement d'une partie des primes en traitement indiciaire. Il en résultera pour de nombreux cadres, une amélioration de la rémunération et des droits à pension. Certes, on peut toujours demander plus... mais alors que le point fonction publique n'a pas été revalorisé depuis le 1er juillet 2010, il aurait été irresponsable de ne pas négocier ses avancées pour les personnels (ce qui n'a pas fait peur à certains syndicats qui ont pourtant refusé de les signer)!

C'est encore la CFE-CGC qui s'est distinguée par son attitude digne et responsable dans le conflit Air France, de façon à préparer des mesures de sauvetage de la compagnie alors que tant d'autres syndicats ont eu une attitude jusqu'au-boutiste irresponsable.

S'agissant de certaines <u>revendications spécifiques à la douane</u>, la CFE-CGC défend des idées qui sont régulièrement reprises, ce qui nous conforte dans notre positionnement d'un syndicalisme de proposition.

Ainsi, s'agissant des IP2, CGC-Douanes a été la première organisation à réclamer que les collègues IP2 ayant déjà effectué une mutation puissent obtenir une promotion sur place au grade de DSD2 dans leur nouvelle affectation et cela, quel que soit le poste occupé (chefs divisionnaires, chefs de POC ou de PAE), alors que jusque là, seules certaines fonctions étaient éligibles à la promotion sur place (DNRED, DG...). Cette idée, qui semble communément acceptée désormais, vient pourtant de la seule CGC qui en fait la proposition depuis longtemps!

La CGC est également précurseur sur certaines revendications : avec la possibilité de dérouler une carrière courte satisfaisante en passant la sélection d'IP à des âges plus élevés (possibilité d'être promu administrateur en ayant passé la sélection professionnelle d'IP2 à plus de 45 ans), CGC-Douanes considère qu'il faudrait autoriser des passages entre carrière longue et carrière courte en permettant à des IR3 de se présenter à la sélection professionnelle d'IP2. Après tout, avec l'allongement de la vie active et les changements parfois rapides de situation, pourquoi restreindre les choix possibles de déroulement de carrière en refusant à certain(e)s le droit de se présenter sur le tard à la sélection ? D'autres syndicats revendiquent des promotions au choix au grade d'IP2, ce qui ne correspond pas à l'idée que se fait la CGC de la promotion au mérite.

La CGC-Douanes estime par ailleurs qu'il ne faut pas exagérer les rattrapages de carrière et les reprises d'ancienneté : est-il logique qu'un jeune inspecteur externe puisse avoir des collègues contrôleurs qui passent successivement inspecteur puis IR3 avant même que celui-ci ne puisse y prétendre ? Est il logique de réclamer 20 ans d'ancienneté à des jeunes IP avant d'accéder à l'emploi d'administrateur alors que d'autres se contenteront de 10 ?

La CGC-Douanes considère sur ce point que, s'il paraît évident de tenir compte de l'ancienneté et d'effectuer des reconstitutions de carrière, il convient néanmoins d'assurer davantage d'équité entre collègues en acceptant des différences <u>raisonnables</u> entre les possibilités de promotion.

Bref, s'il était encore besoin de mettre en valeur la spécificité de la CGC - en douane comme ailleurs – il faudrait indiquer que ce syndicat est un des rares intervenants du dialogue social à agir selon une attitude constructive et responsable pour défendre par ses propositions concrètes et modernes les intérêts des cadres, actuels comme futurs. *Absolument nécessaire, n'est-ce pas ?*



BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT CGC-Dougnes

<u>Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de CGC-Douanes à :</u>

CGC-Douanes – Immeuble TURGOT – teledoc 909 86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :	
Nom:	Prénom :
Date et lieu de naissance :	Fonctions:
Grade :	Echelon:
Coordonnées professionnelles : Service :	Direction :
Adresse:	
Tél. :	Fax:
E-mail :	
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) : Adresse :	
Tél. :	E-mail :
Coordonnées professionnelles : Service : Adresse : Tél. : E-mail : Coordonnées personnelles (si voi Adresse :	Direction : Fax : us désirez y recevoir votre courrier syndical) :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de CGC-Douanes, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts: tel: 01 53 18 00 72

Mel: contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

